

Championnat Zone Lorraine jeunes 2018

Règlement Intérieur

Préambule : Tous les participants s'engagent à respecter le Règlement Intérieur.

Article 1 : Organisation

L'association «Vandoeuvre Echecs» organise pour la Zone Interdépartementale Lorraine des Echecs le championnat de Lorraine des jeunes du mercredi **28 février 2018** au vendredi **02 mars 2018** à la ferme du Charmois, parc du Charmois, avenue du Charmois, 54500 Vandoeuvre-Lès-Nancy,

Article 2 : Inscription

2.1 Ce championnat est individuel, et qualificatif pour le «**Championnat de France des jeunes 2018**» qui aura lieu du **15 au 22 avril 2018** à **Agen** (47000).

Il est réservé aux joueurs qualifiés (ou dérogation) dans leur département et licenciés A de la catégorie Petit Poussin à la catégorie Minime.

2.2 Ce championnat est une compétition par catégorie, aucun changement de catégorie n'est possible.

2.3 Les inscriptions seront prises jusqu'au **15 février 2018** à cette adresse mail :

lorrainejeunes2018@gmail.com

En mentionnant : Nom-Prénom-Code FFE-Nom de l'adulte accompagnant la joueuse ou le joueur- S'il y a des réservations pour les repas.

Aucun enfant non-accompagné ne sera accepté. Le nom de l'adulte accompagnant et responsable doit être obligatoirement indiqué sur l'email d'inscription. Les inscriptions et paiements sur place ne seront pas autorisés. Seul le paiement (par virement ou cheque) valide l'inscription avant le 15 février. Son montant est fixé à 10 Euros.

Article 3 : Règles du jeu et appariements

3.1 Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles du Congrès FIDE d'Antalya (Turquie) entrées en application le 1er janvier 2018. Les résultats des parties sont comptabilisés pour le classement Elo fédéral de Mai 2018 et le Elo FIDE d'Avril 2018.

3.2 Appariements

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 : aucune protection de club ou de famille).

Les appariements seront informatisés à l'aide du logiciel Papi 3.3.2

Dans les tournois toutes rondes, un appariement dirigé type Varma sera utilisé.

Article 4 : Classement et départages

4.1 Le classement est établi au nombre de points de parties selon le barème suivant :

Gain = 1 point, nul = ½ point, perte = 0 point.

4.2 Attribution des titres et places qualificatives.

Pour les titres de Champion et Vice-Champion ainsi que les places qualificatives, il n'y a pas de match de départage. En cas d'ex æquo, les départages sont :

- Dans les systèmes Suisse: **1) Buchholz Tronqué, 2) Buchholz, 3) Performance.**
- Dans les tournois fermés: **1) Sonnenborn Berger, 2) Performance 3) Age en ordre croissant**

(les départages retenus seront ceux obtenus selon les calculs effectués par le logiciel Papi utilisé).

La liste exhaustive du nombre de places qualificatives, par catégorie et par sexe, est donnée à l'article 8 du présent Règlement Intérieur.

Article 5 : Horaires, Cadences, Retards

5.1 Retards

Pour tous les tournois le retard autorisé en début de ronde est de **30 minutes** par rapport à l'heure de

lancement de la ronde par l'arbitre, sauf si celui-ci en décide autrement.

5.2 Horaires et cadences

Pointage obligatoire: dans toutes les catégories, il aura lieu le :
Mercredi 28/02/2018 de 8h30 jusqu'à 09 h 30

Tournois Mixtes

Catégorie Minimes 7 rondes : Système Suisse homologue FIDE

Cadence : **1 heure + 30 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	Ronde 5 à 17 h 00*
Vendredi 02/03	Ronde 6 à 09 h 30	Ronde 7 à 14 h 00	

***La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 4 des Min et Ben.**

Catégorie Benjamins 7 rondes : Système Suisse Homologue FIDE

Cadence : **1 heure + 30 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	Ronde 5 à 17 h 00*
Vendredi 02/03	Ronde 6 à 09 h 30	Ronde 7 à 14 h 00	

***La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 4 des Min et Ben.**

Catégorie Pupilles 9 rondes : Système Suisse Homologue FIDE

Cadence **50 minutes + 10 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	Ronde 3 à 16 h 30
Jeudi 01/03	Ronde 4 à 09 h 30	Ronde 5 à 13 h 30	Ronde 6 à 16 h 00
Vendredi 02/03	Ronde 7 à 09 h 30	Ronde 8 à 13 h 00	Ronde 9 à 15 h 00*

***La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 8 des Pup, Pou et Ppo.**

Catégorie Poussins 9 rondes : Système Suisse Homologue FIDE

Cadence **50 minutes + 10 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	Ronde 3 à 16 h 30
Jeudi 01/03	Ronde 4 à 09 h 30	Ronde 5 à 13 h 30	Ronde 6 à 16 h 00
Vendredi 02/03	Ronde 7 à 09 h 30	Ronde 8 à 13 h 00	Ronde 9 à 15 h 00*

***La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 8 des Pup, Pou et Ppo.**

Catégorie Petits-poussins 9 rondes : Système Suisse Homologue FIDE

Cadence **50 minutes + 10 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	Ronde 3 à 16 h 30
Jeudi 01/03	Ronde 4 à 09 h 30	Ronde 5 à 13 h 30	Ronde 6 à 16 h 00
Vendredi 02/03	Ronde 7 à 09 h 30	Ronde 8 à 13 h 00	Ronde 9 à 15 h 00*

***La ronde commencera 15 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde 8 des Pup, Pou et Ppo.**

Tournois Féminins Homologués FIDE/FFE

Catégorie Minimettes 5 rondes : Toutes-rondes homologue FIDE

Cadence : **1 heure + 30 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	
Vendredi 02/03	Ronde 5 à 09 h 30		

Catégorie Benjamins 5 rondes : Toutes-rondes Homologue FIDE

Cadence : **1 heure + 30 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	
Vendredi 02/03	Ronde 5 à 09 h 30		

Catégorie Pupillettes 7 rondes : Toutes-rondes Homologue FIDE

Cadence **50 minutes + 10 secondes** par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00	
----------------	-------------------	-------------------	--

Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30	Ronde 5 à 16 h 00
Vendredi 02/03	Ronde 6 à 09 h 30	Ronde 7 à 13 h 00	

Catégorie Poussines 5 rondes : Toutes-rondes Homologue FFE

Cadence 50 minutes + 10 secondes par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00
Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30
Vendredi 02/03	Ronde 5 à 09 h 30	

Catégorie Petites-poussines 6 rondes : Toutes-Rondes Aller Retour Homologue FFE

Cadence 50 minutes + 10 secondes par coup pour l'intégralité de la partie

Mercredi 28/02	Ronde 1 à 10 h 00	Ronde 2 à 14 h 00
Jeudi 01/03	Ronde 3 à 09 h 30	Ronde 4 à 13 h 30
Vendredi 02/03	Ronde 5 à 09 h 30	Ronde 6 à 13 h 00

Article 6 : Notation, feuilles de partie

La notation des parties est obligatoire. Les feuilles de parties sont remises à l'arbitre à la fin de la partie. **Elles ne peuvent pas être consultées ni divulguées durant la compétition.** Toutefois, une feuille de partie pourra être communiquée à l'un des deux joueurs concernés, après demande orale de celui-ci, et ce uniquement dans le but de recopier d'éventuels coups manquants. Pour éviter tout problème, l'arbitre principal prendra chaque soir les feuilles de parties avec lui. Elles seront remises à l'organisateur à la fin du tournoi.

Dans les tournois benjamins et minimes, l'incrément de 30sec par coup rend obligatoire la notation de tous les coups, ses propres coups et ceux de son adversaire, correctement, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, en notation algébrique.

Dans les tournois Pupilles, Poussins et Petits Poussins, le joueur n'est plus dans l'obligation de noter ses coups et ceux de son adversaire dès lors qu'il lui reste moins de 5 minutes à la pendule. Si grâce à l'incrément de 10 secondes par coup, le joueur repasse au dessus de 5 minutes de réflexion disponible, il n'est pas tenu de reprendre la notation des coups.

Article 7 : Titres, Récompenses

7.1 Inscription :

Les joueuses s'inscrivent dans chaque catégorie, soit dans le tournoi mixte, soit dans le tournoi féminin. Une joueuse s'inscrivant dans le tournoi mixte, renonce implicitement au titre, récompense et qualification (sauf si bien sûr, elle est qualifiée d'office pour le championnat de France) dans le tournoi féminin et de la même façon, une joueuse s'inscrivant dans le tournoi féminin renonce implicitement au titre, récompense et qualification (sauf si bien sûr, elle est qualifiée d'office pour le championnat de France) dans le tournoi mixte.

7.2 Titres

Le premier de chaque catégorie est déclaré « Champion de la Zone Lorraine 2018 » de sa catégorie.

Le deuxième sera « Vice-Champion de la Zone Lorraine 2018 ».

La première joueuse de chaque catégorie est déclarée « Championne de la Zone Lorraine 2018 » de sa catégorie. La deuxième sera « Vice-championne de la Zone Lorraine 2018 ».

7.3 Récompenses

La Championne et le Champion recevront une coupe et seront invité(e)s, pendant tout le week-end qui suit le Championnat, au Festival International de Meurthe et Moselle de Blitz et Rapide à Nancy, le samedi **03 mars** et le dimanche **04 mars**.

La Vice-Championne et le Vice-Champion, ainsi que les 3 ème recevront un trophée.

Tous les autres joueurs reçoivent une récompense (médaille de participation).

Les récompenses et titres sont remis lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le vendredi **02 mars 2018** vers 17h30 en présence des officiels, responsables et élus locaux.

Article 8 : Places qualificatives au championnat de France des jeunes

Le tableau ci-dessus donne les places par catégorie, attribuées à la Zone Interdépartementale Lorraine pour

le championnat de France des jeunes qui se déroulera à Agen du 15 au 22 avril 2018.

Catégories	Filles	Mixtes
Minimes	3	4
Benjamins	2	5
Pupilles	2	4
Poussins	3	4
Petit-Poussins	2	4
Total	12	21

Pour information les joueurs lorrains qualifiés d'office pour le championnat de France des jeunes sont les suivants :

- Minime : **ELLIS Antoine**
- Minimette : **GOSPODARU Teodora**
- Benjamin : **CICCOLI Théo**
- Benjamine : **KUHN Mathilde**
- Pupille : **BEKKARI Nassim**
- Pupille : **SCHIPPKE Manon**
- Poussins : **KUHN Clément** et **ZIENKIEWICZ Jan**
- Poussines : **STOLL Lucia** et **CIARLETTA Iris**

Les qualifiés d'office, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux et régionaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés.

Article 9 : Comportement

9.1 Règles générales

Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique, en accord avec «La charte du joueur d'échecs» dont une version abrégée sera affichée.

Analyse et blitz interdits dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'intégralité des locaux de la Ferme du Charmois.

Eviter toute discussion ou lecture suspecte.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Un joueur ayant fini sa partie est considéré comme un spectateur **et doit quitter la zone de jeu définitivement.**

Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. L'aire de jeu est définie par : la salle de jeu, les toilettes, la buvette, la salle d'analyse.

Les spectateurs (Parents, entraîneurs...) doivent respecter le silence, ne doivent pas intervenir dans les parties, ni avoir de gestes suspects envers les joueurs.

Des barrières interdisant l'entrée à la zone de jeu à tous spectateurs seront installées. Si cela est nécessaire, l'arbitre pourra demander à ces derniers de quitter la salle voire d'y interdire l'accès.

Lecture de littérature échiquéenne interdite pendant la partie.

Une ronde sera considérée comme terminée quand la dernière partie de cette ronde sera réputée finie comme dans l'article 5 page 62 du livre de l'arbitre du 01/01/2018.

Chaque joueur doit toujours avoir une attitude courtoise vis-à-vis des bénévoles, des organisateurs, des spectateurs, des arbitres et des adversaires.

Coups Illégaux :

- Au bout de **deux (2) coups illégaux achevés pour un joueur**, celui-ci perdra automatiquement sa partie, sauf si son adversaire ne peut mater par aucune suite de coups légaux, dans ce cas la partie sera déclarée nulle.

-**Si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal.** Le pion sera alors remplacé par une dame de la même couleur que le pion.

-**Un coup illégal est achevé une fois que le joueur a appuyé sur la pendule.**

- Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser/jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion), cela sera considéré comme un coup illégal.

-Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

9.2 Appareils électroniques

Les joueurs et les spectateurs ne doivent pas manipuler d'appareils électroniques (téléphones portables, ordinateur...) dans la zone de jeu. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac qui restera au pied de la chaise du joueur durant toute la partie. Si un joueur est dans l'obligation d'avoir un téléphone portable, il doit en demander l'autorisation à l'arbitre.

Si un appareil ou téléphone émet un son ou une vibration, le joueur le possédant perd sa partie.

Les seules personnes autorisées à utiliser un téléphone portable dans la zone de jeu sont les organisateurs et les arbitres.

9.3 Photos

Des photos ne pourront être prises que les cinq premières minutes après le lancement de la ronde.

9.4 Avertissements

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 10 : Arbitrage, Organisateur du Tournoi

10.1 L'organisateur du tournoi est le club de Vandoeuvre-Echecs.

10.2 L'arbitre principal et superviseur de tous les tournois est :
Valentin BATTISTELLA – Arbitre AF2 – FIDE ID : 26011468

Les Arbitres Adjointes sont :

Nicolas SCHMITT - Arbitre AF3 - FIDE ID : 26087375

Anastasia SAVINA - Arbitre AF3 - FIDE ID : 4196872

Yvon-Pierre MASSON - Arbitre Stagiaire AF3 - FIDE ID :20603720

Claude DUBUC - Arbitre AF4 - FIDE ID : 20619120

Toute personne dûment désignée par l'arbitre principal pourra officier en tant qu'arbitre adjoint.

Pour signaler un forfait ou bien un retard, n'hésitez pas à contacter un arbitre par téléphone en indiquant nom et prénom ainsi que la raison de votre forfait :

Valentin BATTISTELLA : **06-13-11-39-60**

Nicolas SCHMITT : **06-52-41-89-96**

Article 11 : Jury d'Appel

Il n'est pas constitué de commission d'appel. Les appels devront être adressés directement à la Commission d'Appel Sportive de la Fédération Française des Echecs qui statuera.

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs, les parents (ou les tuteurs) autorisent la ZID Lorraine, la LEGE et l'organisateur à publier, dans le cadre de leurs sites web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits (cette autorisation vaut également pour les accompagnateurs).

L'arbitre Principal
Valentin BATTISTELLA

L'organisateur du Tournoi
Vandoeuvre-Echecs